

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5.04.1884)
Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher-e-s collègues,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra salle du Conseil Municipal en Mairie :

Lundi 15 décembre 2025

20 h 00

20 H 00 Questions ouvertes du public (durée maximum de 30 minutes) à l'issue : ouverture de la séance du conseil municipal.
Les questions peuvent également être posées à l'adresse mail suivante : mairie@mairie-fleury-merogis.fr jusqu'au 15 décembre, 12h00.

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2025

- 1- Autorisation d'engagement des crédits d'investissements
- 2- Admission en non-valeurs et créances irrécouvrables 2014-2023
- 3- Versement acompte sur subvention au CCAS
- 4- Versement de subventions aux coopératives des écoles
- 5- Contribution financière au SDIS
- 6- Compte-rendu technique et financier de la SPL SEER 2024
- 7- Bilan de la Semardel 2024
- 8- Rapport d'activité du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne relatif à l'année 2024
- 9- Rapport d'activité 2024 du Sipperec
- 10- Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
- 11- Adhésion centrale d'achat Région Ile de France
- 12- Dénomination du centre social
- 13- Renouvellement convention territoriale globale avec la CAF
- 14- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du centre interdépartemental de gestion
- 15- Créations de postes au centre musical et artistique
- 16- Tableau des emplois

Fait à Fleury-Mérogis, le 09/12/2025

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

